



Accusation par une voisine

Par **Funkymouf**, le **20/01/2021** à **23:24**

Bonjour,rrnrNous Vivons en maison et sommes en conflit avec notre voisine depuis plusieurs années. Cette voisine a eu des conflits avec d'autres familles de propriétaires. Nous ne considérons pas que ses problèmes étaient si graves tant que nous réussissions à l'éviter. En 12 ans nous avons eu 2 disputes avec elle et nous avons subi ses nuisances en étant très indulgents car elle a un fils aujourd'hui adulte handicapé.rrnrDernièrement, elle m'a provoquée en me dénigrant auprès d'un intervenant à son domicile et cela ouvertement et devant moi, très surprise je lui ai demandé si elle parlait de moi. Avec un aplomb déroutant elle me confirma la chose et les choses ont dégénéré, elle m'a insulté tenant des propos racistes. J'ai fait une main courante.rrnrSuite à ces provocations inacceptables j'ai décidé de ne plus être indulgente ni conciliante avec elle considérant qu'elle avait dépassé les limites.rrnrDurant le confinement, nous avons repeint notre maison et nous nous sommes aperçu qu'elle avait fixée la cornière dès son portillon sur notre muret. Après 5 courriers recommandés lui demandant de se mettre en conformité, via une médiation dans un premier tempsn elle n'a jamais répondu cela fait 3 mois. Le seule courrier que nous avons reçu est un courrier d'une avocate dans lequel cette voisine m'accuse d'avoir braqué ma voiture vers elle alors qu'elle roulait et ainsi d'avoir tenté de commettre un délit avec une arme, mon véhicule. L'avocat me met en demeure de cesser ces agissements.rrnrCette accusation est très grave et je ne peux laisser ce courrier sans réponse. N'ayant jamais commis ces faits il n'est pas possible qu'elle ai de témoin ce qui m'inquiète c'est que si je ne répons pas à ces accusations gravissimes elle surenchérisse et je ne sais ce qu'elle est capable d'inventer. Je constate qu'elle ne recule devant rien.rrnrDe plus, concernant le portillon, au regard des plans, son passage empiète de 25 cm sur notre terrain, nous avons donc demandé un bornage amiable qui risque de se finir en bornage judiciaire. D'après l'avocat de nos assurance, il fait aucun doute que nous récupérons ces 25 cm et de toutes façons elle devra se mettre en conformité concernant son portillon.rrnrTout ça pour dire que je ne sais pas ce qu'elle va pouvoir inventer en réaction. Je ne sais pas si elle a déposé une main courante ou

une plainte, que pouvez-vous me conseiller de faire pour me préserver d'accusations mensongères sachant que mon métier ne permet aucun problème avec la loi de quelque sorte. J'ai même peur qu'elle l'apprenne car nul doute qu'elle n'hésiterait pas à multiplier les mains courantes.rnrnIl semblerait, comme indiqué dans son courrier, qu'elle ait déposé une main courante contre moi en 2015 mais je ne sais pas pour quel motif.rnrnC'est une femme qui s'est disputée avec plusieurs voisins pour les mêmes raisons, ces provocations et remarques méprisantes et je peux obtenir leur témoignage si cela se révèle nécessaire.rnrnJe vous remercie pour votre réponse.rnrnBien cordialement.

Par **Visiteur**, le **21/01/2021** à **10:10**

Bonjour
Vous pourriez rassembler les témoignages en attendant d'être éventuellement convoquée.

Par **morobar**, le **21/01/2021** à **17:35**

Bonjour,
Pour le, moment les menaces de cette voisine s'apparentent à du vent et de l'esbrouffe.
Puisque vous avez sollicité les conseils d'un avocat, confiez lui donc cette affaire et qu'il réponde à son confrère de se tenir tranquille.